COLLÈGE ÉCHEVINAL DE BOURSCHEID
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Séance du 16 avril 2025

Présents: Mme Nickels-Theis Anne, bourgmestre
MM. Junker Raymond, échevin, Guy Schreurs, échevins
M. Alain Weber, secrétaire

Absent excusé:

OBJET: Droit de préemption – Section B de Michelau

Le collège échevinal,

Considérant que l'Etude de Maître Marc ELVINGER est chargée de la rédaction d'un acte de vente des parcelles 128/4244, 130/4243, 131/1660, 132 et 134, aux lieux-dits auf Hatzenbour, d'une surface de 29 ares 50 centiares, 10 ares 15 centiares, 3 ares 80 centiares, 21 ares 30 centiares et 24 ares 50 centiares, inscrites au cadastre de la Commune de Bourscheid, section B de Michelau;

Vu la loi modifiée du 22 octobre 2008 portant entre autres promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes, sur le droit d'emphytéose et le droit de superficie;

Vu la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après discussion;

décide unanimement

de ne pas faire valoir le droit de préemption sur les parcelles 128/4244, 130/4243, 131/1660, 132 et 134, aux lieux-dits « auf Hatzenbour », d'une surface de 29 ares 50 centiares, 10 ares 15 centiares, 3 ares 80 centiares, 21 ares 30 centiares et 24 ares 50 centiares, inscrites au cadastre de la Commune de Bourscheid, section B de Michelau.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date que dessus.
Suivent les signatures
pour expédition conforme,
la bourgmestre, le secrétaire,

ADMINISTRATION COMMUNALE * BOURSCHEID *